



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-333

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

75-2016-12-29-001 - Arrêté portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile (4 pages)	Page 3
75-2016-12-29-002 - Arrêté portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins d'apporter leur aide dans la constitution des dossiers d'aide médicale Etat (4 pages)	Page 8

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

75-2016-12-29-001

Arrêté portant agrément des associations et organismes à
but non lucratif aux fins de recevoir les déclarations
d'élection de domicile



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFECTURE DE PARIS

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

DRIHL Paris

ARRETE

Portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 264-1 à L.264-9 et D.264-1 à D.264-15 ;

Vu le décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 fixant les modèles de formulaire de demande d'élection de domicile et d'attestation de domicile des personnes sans domicile stable ;

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 établissant le cahier des charges relatif aux obligations des organismes assurant la domiciliation des personnes sans domicile stable.

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris,

ARRETE

Article 1er : Les associations et les organismes à but non lucratif dont la liste figure en annexe 1 sont agréés, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes sans domicile stable souhaitant bénéficier de prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, de l'aide médicale d'État et pour l'exercice des droits civils et civiques.

Article 2 : Les associations et les organismes agréés doivent respecter les obligations fixées par le cahier des charges établi le 21 septembre 2016 par le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris.

Article 3 : L'association APTM, sise 239 rue de Bercy Paris 12 n'est plus agréée, à sa demande.

L'association APCARS, sise 35 rue Piat, 75020 Paris, n'est plus agréée, étant gestionnaire d'un centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à la même adresse.

Article 4 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Paris, le **29 DEC. 2016**

P/Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Directeur régional et interdépartemental
adjoint de l'hébergement et du logement de la région
Île-de-France.
directeur de l'unité départementale de Paris

Philippe MAZENC

Nom de l'organisme	site utilisé pour la domiciliation	public spécifique ciblé
AAPé – association d'aide pénale	8 rue Gît-le-Coeur 75006	personnes placées sous contrôle judiciaire/ sous main de justice suivies par l'association
Accueil Laghouat	25 bis rue des Gardes 75018	
ACLL – Aux Captifs, La Libération	Site 1 : Antenne « Porte de saint cloud » 1-2 rue du lieutenant-colonel Deport 75016 Paris	
	Site 2 : Antenne « Sainte Rita » 65 bd de Clichy 75009	personnes en situation de prostitution
	Site 3 : Antenne « Gare du Nord » 10 rue de Rocroy 75010	
	Site 4 : Antenne « Paris Centre » 92 rue Saint-Denis 75001	
	Site 5 : Antenne « Place de la Nation » 15 rue Marsoulan 75012	
ADIF Paris	7 rue de Panama 75018	
ADN 75 – Amicale du nid Paris	103 rue Lafayette 75010	personnes majeures concernées par la prostitution et accompagnées par l'établissement
Afrique Partenaire Service	3 rue Wilfrid Laurier 75014	
Altair SEA (service écoute accompagnement)	16 rue Demarquay 75010	personnes en lien avec l'activité prostitutionnelle suivies par le CHRS sans hébergement
Amis de la Maison Verte	127-129 rue Marcadet 75018	
Amis du bus des femmes	58 rue des Amandiers 75020	personnes en situation de prostitution
ANEF Paris	79 rue des Maraichers, 75020	jeunes de 16 à 21 ans suivis par l'association
ARCAT – association de recherche, de communication et d'action pour l'accès aux traitements	94/102 rue de Buzenval, 75020	pathologie chronique évolutive
Armée du salut (fondation) :	ESI St-Martin : face 31 bd St-Martin 75003	
	ESI Maison Partage : 32 rue Bouret 75019	
ASLC – association d'assistance scolaire linguistique et culturelle	10 rue du Buisson St-Louis 75010	personnes bénéficiaires de la protection internationale ou déboutées du droit d'asile en provenance de la zone Asie Pacifique
AURORE	Site 1 : MIJAOS 140 rue du Chevaleret 75013	
	Site 2 : Halte sociale 6 place Henri Fresnay 75012	
Case sociale des Outre-Mer	Case sociale Antillaise 62 rue de la Chapelle 75018	
CASP – centre d'action sociale protestant	20 rue Santerre, 75012	
CCEM – comité contre l'esclavage moderne	107 avenue Parmentier 75011	personnes victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail
Coeur du cinq	24 rue Daubenton 75005	
CRF – Croix-rouge française	Site 1 : APASO : 96 rue Didot 75014	
	Site 2 : délégation locale de Paris 4 : 36 rue Geoffroy l'Asnier 75004	
Dom'Asile	Site 1 : Cèdre : 23 bd de la Commanderie 75019	personnes bénéficiaires de la protection internationale ou déboutées du droit d'asile
	Site 2 : Gobelins : 18 bd Arago 75013	
EMMAÛS	ESI Agora : 32 rue des Bourdonnais 75001	
Entraide des Batignolles	44 bd des Batignolles 75017	
EPALSL – entraide et partage avec les sans-logis	22 rue Ste-Marthe 75010	
ESV – équipes St Vincent (fédération française des ~)	139 rue Oberkampf 75011	hommes de 25 à 65 ans
Foyer de Grenelle	17 rue de l'Avre 75015	
FTDA – France terre d'asile	PADA, 4 rue Doudeauville 75136 cedex 18	personnes suivies par la plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile
HAFB – Halte aux femmes battues	17 rue Mendelssohn 75020	femmes en difficultés et/ou victimes de violences
Inserasaf	Site 1 : 121 rue Manin 75019	
	Site 2 : 29 rue Traversière 75012	
Maison des Journalistes	35 rue Cauchy 75015	journalistes
Mie de Pain	Site 1 : Arche d'avenirs, 113 rue Regnault 75013	
	Site 2 : refuge des Oeuvres de la Mie de pain, 18 rue Charles Fourier 75013	
Montparnasse Rencontres	92bis, bd du Montparnasse 75014	
MRS 75 – mouvement pour la réinsertion sociale	7 passage du Bureau 75011	personnes sortantes de prison ou placées sous main de justice
PASTI – prévention, action, santé, travail pour les transgenres	94 rue La Fayette 75010	personnes suivies par l'association
Petits frères des pauvres, Fraternité Saint-Maur	16bis avenue Parmentier 75011	personnes de plus de 50 ans en situation de précarité et suivies par l'association
Relais Logement	20 rue du Clos Feuquières 75015	
Restaurants du coeur , relais du coeur de Paris	24 rue St Roch 75001	
Solidarité Jean Merlin	106 bis bd Ney 75018	
SPF – secours populaire français	6 passage Ramey 75018	
SPIP 75 – service pénitentiaire, d'insertion et de probation de Paris	12 rue Charles Fourier, 75013	personnes sortantes de prison ou placées sous main de justice
SSP – Samusocial de Paris (ESI La maison dans le jardin)	4 rue Jeanne Jugan 75012	prioritairement les personnes prises en charge le GIP Samusocial de Paris
Un toit pour toi	4 rue Esclançon 75018	
Vies de Paris	Site 1 : Paris est : 5 pl des Fêtes 75020	
	Site 2 : Paris sud : 7bis rue Decrès 75014	

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

75-2016-12-29-002

Arrêté portant agrément des associations et organismes à
but non lucratif aux fins d'apporter leur aide dans la
constitution des dossiers d'aide médicale Etat



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

*Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement*

DRIHL Paris

ARRETE

**Portant agrément des associations et organismes à but non lucratif aux fins
d'apporter leur aide dans la constitution des dossiers d'aide médicale Etat**

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le Code de l'aide sociale et des familles et notamment l'article L252-1 ;

Vu le décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'État (AME) ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris,

ARRETE

Article 1^{er} : Les associations et les organismes à but non lucratif dont la liste figure en annexe 1 sont agréés pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux fins d'apporter leur aide dans la constitution des dossiers d'aide médicale de l'Etat ;

Article 2 : Les associations et organismes agréés assistent les intéressés pour remplir les formulaires de demande, rassembler les pièces justificatives et vérifier que le dossier est signé et entièrement rempli. Ils sont habilités à transmettre le dossier à l'organisme compétent pour prendre la décision avec l'accord du demandeur, après y avoir apposé un cachet mentionnant la date du dépôt de la demande et certifiant que le dossier est complet et prêt à être examiné en vue d'une décision.

Article 3 : Les associations et organismes agréés consignent dans un registre les demandes d'AME qu'ils ont reçues. Ce registre est tenu à la disposition du préfet et/ou de son représentant dûment mandaté.

Article 4 : À tout moment, les associations et organismes agréés tiendront à la disposition du préfet et/ou de son représentant dûment mandaté tous documents relatifs aux conditions du recueil des demandes d'AME pour les personnes sans domicile stable et de leur transmission à l'organisme compétent pour les instruire.

Article 5 : En cas de manquement grave d'un organisme agréé à ses obligations et après que celui-ci ait pu présenter ses observations, le préfet pourra prononcer le retrait de l'agrément.

Article 6 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité départementale de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Paris, le **29 DEC. 2016**

P/Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Directeur régional et interdépartemental
adjoint de l'hébergement et du logement de la région
Île-de-France,
directeur de l'unité départementale de Paris


Philippe MAZENC

ANNEXE 1 – LISTE DES ORGANISMES AGREES AIDE A LA CONSTITUTION DE DOSSIERS AME (arrêté du 29/12/2016)

organisme	site utilisé pour la domiciliation	public cible
ACLL – Aux Captifs, La Libération	Site 1 : Antenne « Porte de saint cloud » 1-2 rue du lieutenant-colonel Deport 75016 Paris	
	Site 2 : Antenne « Sainte Rita » 65 bd de Clichy 75009	personnes en situation de prostitution
	Site 3 : Antenne « Gare du Nord » 10 rue de Rocroy 75010	
	Site 4 : Antenne « Paris Centre » 92 rue Saint-Denis 75001	
	Site 5 : Antenne « Place de la Nation » 15 rue Marsoulan 75012	
Afrique Partenaire Service	3 rue Wilfrid Laurier, Paris 14	
Amis du bus des femmes	58 rue des Amandiers, Paris 20	femmes suivies par l'association
ARCAT – association de recherche, de communication et d'action pour l'accès aux traitements	94-102 rue de Buzenval, Paris 20	personnes souffrant d'une pathologie chronique évolutive
ASLC – association d'assistance scolaire linguistique et culturelle	10 rue du Buisson St Louis, Paris 10	personnes bénéficiaires de la protection internationale ou déboutées du droit d'asile en provenance de la zone Asie Pacifique
AURORE	Halte sociale, 6 place Henri Fresnay, Paris 12	
Case sociale antillaise	62 rue de la Chapelle, Paris 18	
CCEM – comité contre l'esclavage moderne	107 avenue Parmentier, Paris 11	personnes victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail
Coeur du cinq	24 rue Daubenton, Paris 5	
EPALS – entraide et partage avec les sans-logis	22 rue Ste Marthe, Paris 10	
HAFB – Halte aux femmes battues	ESI espace solidarité, 17 rue Mendelssohn, Paris 20	femmes en difficultés et/ou victimes de violences
Inserasaf	site 1 : 121 rue Manin 75019	
	site 2 : 29 rue Traversière 75012	
PASTT – prévention, action, santé, travail pour les transgenres	94 rue Lafayette, Paris 10	personnes suivies par l'association
SJM – Solidarité Jean Merlin	106-bis bd Ney, Paris 18	

